



AVIS

Objet: Commune de Mersch – Réfection de la canalisation d’eaux pluviales entre la rue de Luxembourg et la rue Belle-Vue à Rollingen – Modification de l’autorisation EAU/AUT/17/0443.

Il est porté à la connaissance du public que l’arrêté d’autorisation de Madame la Ministre de l’Environnement du 24 juin 2020, réf EAU/AUT/17/0443/M20.1, concernant une modification des travaux de réfection de la canalisation d’eaux pluviales entre la rue de Luxembourg et la rue Belle-Vue à Rollingen est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l’inspection des intéressés pendant la période du 4 septembre au 13 octobre 2020 inclus.

Mersch, le 3 septembre 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,